



Organisation par les Paysannes Vaudoises de Belmont-Suchy-Ependes

Balade Gourmande

3 septembre 2022

Départ à la grande salle dès 10h30

à Belmont-sur-Yverdon

Bulletin d'inscription

À renvoyer jusqu'au 15 août 2022 à:
APV Suchy et env. - Laure Grin, r. du Villaret 3, 1432 Belmont
ou par mail: cedriclauregrin@bluewin.ch

Nom & Prénom: _____
Adresse: _____
NPA/Localité: _____
E-mail: _____
Tél.: _____

Adultes dès 16 ans _____ x CHF 70.-
Enfants (10-15 ans) _____ x CHF 30.-
Enfants (5-9 ans) _____ x CHF 15.-
Enfants (0-4 ans) _____ x gratuit

Heure de départ souhaitée: _____
(entre 10h30 et 12h30)

L'inscription sera validée après réception du paiement: CCP n° 10-18410-6 / IBAN CH09 0900 0000 1001 8410 6
Adresse de la caissière ci-dessus - Informations supplémentaires au 079 455 97 02
En cas de non-participation, le montant ne sera pas remboursé.

I verre de vin inclus à chaque plat

Sommaire :

- * Paysannes vaudoises
- * Fête nationale
- * Brèves de la Municipalité
- * Vacances
- * Pizza
- * Elections communales
- * Anniversaires
- * Vide grenier
- * Accueil familial
- * Police des constructions

Brèves de la Municipalité

- Mme Céline Réganély, Municipale, a informé le Président du Conseil général ainsi que la Municipalité qu'elle allait quitter notre Commune au 31 juillet prochain. Par conséquent, elle ne pourra conserver son poste de Municipale et une élection complémentaire devra être organisée.

La Municipalité a pris acte avec regret de cette démission.

- Prochain **conseil général** le 13 juin 2022 à 20h15 au battoir. Convocation aux piliers publics.
- Prochaines **votations et élection communale** le 25 septembre 2022.
- Suite à l'annonce du poste d'entretien des extérieurs qui était à repourvoir, le choix de la Municipalité s'est porté sur M. Alfred Jaltier. Nous le remercions d'ores et déjà pour son investissement et lui souhaitons plein succès dans la réalisation de cette tâche.
- La Municipalité a décidé de changer de fournisseur informatique. Elle s'est tournée vers la société ARC IT SA à Yverdon-les-Bains et lui a confié la gestion de son parc informatique en lui demandant notamment de renforcer la sécurité afin de la protéger au mieux des cyberattaques.

Bel été à toutes et tous !

Programme du 1er août 2022

Sur inscription obligatoire

Dès 18h30, apéritif offert par la Municipalité ainsi que le repas qui suivra, soit :

Fondue et/ou cervelas (sur inscription).

Un feu d'artifice sera organisé, si les conditions météorologiques le permettent.

Le lieu de la fête sera indiqué aux piliers publics la semaine qui précède.

De plus, les personnes qui auraient du bois à brûler, répondant aux exigences cantonales, peuvent s'annoncer auprès de M. Cédric Grin (079 611 43 89).

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses à cette occasion !

Un tout ménage vous sera adressé à cette occasion courant juillet.



VACANCES

Le bureau communal sera fermé du 19 août au 4 septembre 2022 pour cause de vacances.

En cas d'urgence pour établir une carte d'identité pendant cette période, vous pouvez vous rendre au centre de Biométrie à Lausanne. Il est toutefois obligatoire de prendre rendez-vous avant.



Nouveau à Belmont !

Tous les jeudis soirs,
à la Place de l'Amitié,
de 18h00 à 20h30.



Réservation possible dès 17h30 au 079 698 38 02

**Fours à Bois et Pizzeria Mobile**

Cuisinier professionnel
Pizza Artisanale
Pains de toutes sortes
Service Traiteur

POUR

Vos Fêtes, Anniversaires
Mariages, Inaugurations,
Festivals, etc ...

Election complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)

Suite à la démission de Madame Céline Réganély, conseillère municipale, les électrices et électeurs de la Commune de Belmont-sur-Yverdon sont convoqués le **dimanche 25 septembre 2022** pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e).

Conditions générales

Cette élection aura lieu, selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; Une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour. En cas de second tour, celui-ci aura lieu le dimanche 16 octobre 2022.

Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) :

Les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel officiel ;

Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliés dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs et pourvues du matériel officiel.

Seront automatiquement incluses dans le rôle les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Dépôt des listes

Le délai légal maximal pour le dépôt des listes est fixé au **15 août 2022 à midi** pour le 1^{er} tour et au **mardi 27 septembre 2022 à midi** pour le second tour éventuel. Toute liste de candidature doit :

Etre signée par 3 électeurs domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) noms, prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile ;

Mentionner un mandataire et un suppléant ; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant ;

Etre accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chacun des candidats(es) qu'elle porte ; la signature peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration ;

Porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats(es).

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

Le rôle des électeurs peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

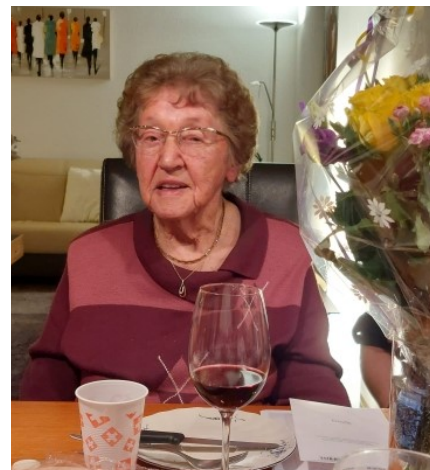
Des listes vierges sont à disposition au bureau communal.

ANNIVERSAIRES



Le 16 février 2022, une délégation de la Municipalité a partagé un sympathie moment avec Mme Elise Marie Grin, dit Elisabeth, et sa famille à l'occasion de ses 97 ans !

Toutes nos félicitations !



Le 13 avril 2022, ce fut au tour de Mme Nadia Rouge d'avoir la visite des autorités communales afin de lui adresser un message à l'occasion de ses 90 ans et évoquer quelques souvenirs avec sa famille et ses amis.

Nous lui adressons également toutes nos félicitations !



VIDE GRENIER

Le 11ème vide grenier s'est déroulé en date du samedi 23 avril. Malgré la pluie, les gens étaient au rendez-vous. N'hésitez pas à vous inscrire pour l'édition 2023 !



Article et photos
Jenifer Chuard



Association Scolaire et d'Accueil de jour
des enfants Intercommunale
Chavornay et Environs



Reprise de l'accueil familial de jour et de la garderie Les Petits Poucets par le réseau ASAICE

(Assoc. Scolaire et Accueil de jour des enfants intercommunale de Chavornay et env.)

Communes concernées : Belmont-sur-Yverdon, Suchy, Chavornay, Bavois et Ependes

Pilotage politique : ASAICE

Pilotage opérationnel : Association L'Ile aux Corbeaux

Accueil familial de jour

La gestion de l'accueil familial de jour des communes susmentionnées sera reprise au **1^{er} août 2022** par l'association L'Ile aux Corbeaux.

Pour les parents souhaitant un placement de leur(s) enfant(s) à partir du 1^{er} août 2022, le portail d'inscription est d'ores et déjà ouvert sur le lien suivant : <https://parents.ile-aux-corbeaux.ch/login>

Pour tous renseignements : afj@ile-aux-corbeaux.ch.

Précolaire

La gestion de la garderie des Petits Poucets à Chavornay sera reprise par l'Ile aux Corbeaux au **1^{er} janvier 2023**.

Pour les parents souhaitant un placement de leur(s) enfant(s) à partir du 1^{er} janvier 2023, le portail d'inscription est d'ores et déjà ouvert sur le lien suivant : <https://parents.ile-aux-corbeaux.ch/login>

Pour tous renseignements : garderie@ile-aux-corbeaux.ch.

Enfant(s) domicilié(s) sur le réseau ASAICE, actuellement déjà sous contrat de placement (AFJ ou préscolaire)

Une réinscription doit également être faite sur notre portail d'inscription en raison du changement de réseau ; les nouveaux contrats seront établis par l'association L'Ile aux Corbeaux, en respectant dans la mesure du possible le droit acquis et les conditions de reprise prévues par les réseaux, par convention.

La direction administrative de l'Ile aux Corbeaux se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous trouverez sur notre site internet de plus amples informations www.ile-aux-corbeaux.ch



Association L'Ile aux Corbeaux

Route de St-Marcel 2

Case Postale 100

1373 Chavornay

024 552 1373

www.ile-aux-corbeaux.ch

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Dispense d'enquête :

Gauthey Michel

N°008-2021

Parcelle no 10— installation d'une porte de garage

Pidoux Véronique

Avis abattage

Parcelle no 439— abattage d'un sapin d'ornement

Permis de construire accordés :

Grin Andrée (promis vendu)

N° 196

Construction de villas jumelées par les garages, pose de panneaux photovoltaïques, construction d'une dépendance

Commune Belmont s/Yverdon

N° 197

installation d'un réservoir de propane pour alimentation du réseau de gaz existant

